

BULLETIN D'ADHESION AU SPELC 22

ANNEE 2026 – 2027

Spelc
au cœur
de l'action

M., Mme (nom d'usage) (prénom)

né(e) le Nom de naissance :

Adresse personnelle :

(code postal) (commune)

Tél. fixe: Tél. portable :

E-mail (écrire très lisiblement en CARACTÈRES MAJUSCULES D'IMPRIMERIE).

Adresse mail établissement interdite (RGPD), seules possibles : adresse mail personnelle ou xxxxx@ac-rennes.fr

- ☐ Nouvel(le) adhérent(e) ☐ (si changement d'Etat Civil) déjà adhérent(e) l'an passé sous le nom de
☐ Je suis EN ACTIVITE ☐ Je suis en RETRAITE depuis l'année

CHAMP OBLIGATOIRE Compléter ci-dessous ↓

☐ A l'école :

☐ Au collège :

☐ Au lycée :

Etablissement d'exercice

Code postal

Ville

Si vous intervenez dans plusieurs établissements : les indiquer tous, marquer par un * celui où est votre contrat ou votre agrément.

JE FAIS PARTIE DU PERSONNEL (préciser votre situation en cochant plusieurs cases si nécessaire)

- ☐ administration ☐ éducation ☐ services et technique ☐ ASEM ☐ direction premier degré ☐ direction second degré
☐ AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) ☐ chef d'établissement adjoint, responsable de cycles, de niveaux.
☐ enseignant : (plusieurs réponses possibles pour préciser votre situation)
☐ professeur de l'Agricole ☐ agrégé ☐ stagiaire premier ou second degré
☐ AE - CE ☐ certifié ☐ MIJEC
☐ professeur des écoles ☐ PEPS ☐ maître délégué
☐ autres : (préciser) ☐ PLP

* Discipline enseignée : **CHAMP OBLIGATOIRE**

* Indice ou points de rémunération : **CHAMP OBLIGATOIRE**

Je suis à : ☐ à temps complet ou à temps partiel thérapeutique ou en retraite progressive → **cotisation à taux plein**

☐ à temps partiel ou incomplet (hors temps partiel thérapeutique et retraite progressive) ; quotité horaire : sur
→ **voir mode de calcul de la cotisation au verso**

Je déclare adhérer au SPELC 22 pour l'année scolaire 2026-2027

JE REDUIS LE MONTANT DE MA COTISATION DE 10 EUROS EN ADHERANT ET EN VERSANT L'INTEGRALITE DE MA COTISATION AVANT LE 30/11/2026

TARIFS DE COTISATIONS AU VERSO

Ci-joint ma cotisation : Euros

A . le / / 2026

Signature :

JE REGLE : → PAR CHEQUE ☐
→ PAR VIREMENT ☐

Par mon adhésion, je consens à transmettre mes données personnelles au Spelc 22 qui s'engage à les utiliser conformément aux dispositions légales prévues par le règlement de protection des données du 27 avril 2016 (RGPD). J'autorise le Spelc 22, et/ou régional et/ou national :

- ☒ A m'adresser des publications éditées par le Spelc,
☒ A m'adresser des informations sur ma messagerie électronique **personnelle ou académique**,
☒ A transmettre mes données personnelles au sein des Spelc (Fédération, UR Spelc Bretagne et/ou Spelc locaux) pour les besoins de mon dossier pour une mutation interdiocésaine ou interacadémique.

COTISATIONS 2026-2027

► Vous bénéficierez d'un crédit d'impôt de 66% de votre cotisation syndicale annuelle reçue **avant le 31/12/2026**, au titre des revenus 2026

Syndiqué(e) au SPELC, vous pouvez :

- + bénéficier d'un **suivi personnalisé** : carrière, mutation, droits sociaux ...
- + bénéficier d'une **protection juridique à compter du jour de l'adhésion** en défense et en recours dans le cadre de la responsabilité pénale professionnelle
- + accéder aux services proposés par le **Crédit Social des Fonctionnaires** : crédit, assurances, épargne...
- + bénéficier d'un **tarif préférentiel auprès de la MNEC et de la Mutuelle St Christophe**
- + obtenir **une évaluation de votre future retraite**,

Le SPELC c'est en permanence :

*Des informations, notamment par mail, affichage dans les établissements et par le site du Spelc Bretagne

www.spelc-bretagne.fr

*Des interventions et une représentation auprès : du Ministère, du Rectorat, de la DSDEN, de la D.D.E.C., des CE, des O.G.E.C.

*Une publication nationale : l'Éducateur Spelc



**FAITES BAISSER LE TARIF DE VOTRE ADHÉSION
DE **10 EUROS** EN ADHÉRANT ET EN VERSANT
L'INTÉGRALITÉ DE VOTRE COTISATION
AVANT LE 30 NOVEMBRE 2026**

ENSEIGNANTS et FORMATEURS <i>(Education Nationale et Agro CNEAP)</i>	TARIF
jusqu'à l'indice 466 inclus	80 €
de 467 à 524 inclus	90 €
de 525 à 678 inclus	110 €
de 679 à 811 inclus	130 €
Au-dessus de 812	140 €
stagiaire premier ou second degré*	72 €
maître délégué	60 €
AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap)	50 €
retraité	60 €

*tarif régional

SALARIES DES ETABLISSEMENTS PRIVES <i>OGECE – AGRO CNEAP</i>	TARIF
jusqu'à 1200 points inclus	50 €
de 1201 à 1500 points inclus	80 €
au-dessus de 1500 points	110 €
retraité	50 €

Si vous êtes **rémunéré à temps partiel ou incomplet hors temps partiel thérapeutique ou retraite progressive**, il convient de proratiser votre **indice de rémunération** et non votre cotisation.

Par exemple, 15 heures sur 18 donnent un coefficient de $15/18 = 0,83$. **Multiplier dans le cas présent votre indice de rémunération par 0,83 pour trouver l'indice de cotisation dans la grille ci-contre.**

A l'indice 595, on fait $595 \times 0,83 = 493,8$. Cela situe l'indice de cotisation entre 467 et 524 ce qui donne une cotisation de 90 euros.

♦ Vous pouvez régler **par chèque**, libellé à l'ordre du **SPELC 22** et le faire parvenir par voie postale à Mme C. PERRON accompagné de votre bulletin d'adhésion complété.

OU

♦ Vous pouvez régler **par virement en indiquant vos nom et prénom pour permettre l'identification**. Il est alors impératif de nous faire parvenir **vos bulletin d'adhésion (rempli & signé) par voie postale ou mail** pour la validation de votre adhésion et l'édition du reçu fiscal.

IBAN : FR76 1558 9228 7700 9816 8354 428

BIC : CMBRFR2BARK

Responsable des adhésions :

M^{me} PERRON Christelle
7 rue Pierre Loti
22 000 Saint-Brieuc
c.perron@spelc.fr

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Spelc 22 - R. PERRON - 7 rue Pierre Loti - 22 000 SAINT-BRIEUC - Tél. 06 51 22 07 10 - r.perron@spelc.fr